

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION :

Les inscriptions s'effectuent par papier ou directement en ligne, sur notre site www.formationsligue5962.org et sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite des places disponibles. C'est le nombre de candidats qui détermine la clôture des inscriptions par session. Votre inscription ne sera prise définitivement en compte qu'après remplissage de tous les champs du dossier d'inscription en ligne, et validation de la totalité de votre règlement.

PAIEMENT :

La session de formation doit être payée en totalité avant le début de la formation. **Vous pouvez opter pour un paiement échelonné de 1 à 3 fois, en choisissant l'option lors de votre paiement en ligne.**

La Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas convoquer, ou de ne remettre aucun certificat de stage aux stagiaires qui n'auraient pas soldé leur compte avant le début de la formation.

CONVOCATION :

Une convocation (précisant les renseignements pratiques pour vous rendre sur les lieux de stage ainsi que les détails nécessaires à sa préparation et à son déroulement) vous parviendra **par mail et par courrier, au plus tard 7 jours avant le début du stage.**

ANNULLATION :

Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation est faite à moins de 14 jours du début de la formation. Pour toute annulation supérieure à 14 jours du début de la formation, 150€ (pour les internes) ou 60€ (pour les demi-pensionnaires et externes) vous seront facturés au titre des frais de dossier.

MODIFICATION OU

ANNULLATION DE STAGE :

Certains lieux de stages peuvent être modifiés, voire plusieurs stages regroupés sur un même lieu. Nous pouvons également être amenés à annuler un stage. Les stagiaires inscrits seront avisés de ces modifications, et des solutions de remplacement leur seront proposées. En cas d'annulation d'un stage sans que soient proposées des solutions de remplacement, la totalité des sommes versées vous sera remboursée.

ABANDON DE STAGE :

Dans le cas d'un abandon de stage, l'intégralité de la somme sera facturée, sauf si celui-ci est motivé avec un certificat médical. Dans ce cas, un report vous sera proposé (encaissement de la totalité du stage + frais de report).

REPORT :

Ces conditions s'appliquent en cas d'arrêt de stage pour raisons médicales (certificat à l'appui), ou échec de la formation. Pour effectuer une seconde formation générale BAFA ou base BAFA, des frais de 150 euros vous seront demandés pour une session en internat ou de 60 euros pour une session en demi-pension. S'il s'agit d'un approfondissement BAFA ou perfectionnement BAFA, les frais s'élèvent à 110 euros pour une session en internat et 50 euros pour une session en demi-pension.

COMMENT FINANCER MON CURSUS BAFA /BAFD ?

MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors de l'inscription, il est possible de réaliser le paiement directement en ligne sur notre site internet. **Le paiement peut se faire soit :**

- En **carte bancaire** (possibilité en échelonné jusqu'à 3 fois sans frais)

- En **chèque** (possibilité en échelonné jusqu'à 3 fois sans frais)
- En **chèque ANCV**
- Par **virement bancaire**

LES AIDES AU FINANCEMENT

DANS TOUTE LA RÉGION

- Aide de la **CNAF** et de la **CAF** de **200 €** (plus d'informations sur caf.fr)

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) offre une **aide comprise entre 90 et 105€**, qui intervient à la fin des 3 étapes de formation

DANS LE NORD

- Une **aide de 150 € par la CAF du Nord** est attribuée en fin de formation en supplément de l'aide Nationale (dans la limite du reste à charge).

- Le **département du Nord** met en place une aide spécifique, accordée uniquement aux stagiaires qui participent à un **approfondissement « connaissance des handicaps et PSC1 »** :

Selon que le bénéficiaire soit en externat ou internat, le montant de l'aide forfaitaire s'élève à :

- **150€** en tant qu'externe
- **175 €** en tant que demi-externe
- **200 €** en tant qu'interne

Voir les conditions : <https://services.lenord.fr/approfondissement-BAFA>

DANS LE PAS-DE-CALAIS

- La **CAF du Pas-de-Calais** aide financièrement les jeunes pour le stage de base (1ère étape) et le stage d'approfondissement (3ème étape).

Voir les conditions : <https://caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/vie-personnelle/je-veux-passer-le-bafa/les-aides-de-la-caf-pour-le-stage-de-base-et-d-approfondissement>

- La mesure «coup de pouce» BAFA du **Département du Pas-de-Calais** pour les moins de 26 ans :

- **200€** pour vous aider à financer votre session de formation générale en internat ;
- **300 €** pour les jeunes justifiant d'une inscription à une session de formation BAFA en internat pour un approfondissement lié à l'accueil du jeune en situation de handicap uniquement.

DANS LA COMMUNE

Certaines collectivités ou associations qui emploient des animateurs peuvent financer tout ou une partie de votre formation.

Se renseigner auprès de la collectivité avec laquelle vous effectuerez votre stage pratique, ou celle de votre domicile.

